



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 6 / 0 3 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 4 / 0 5 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-6822

1 Intitulé du projet

Projet d'extension du Pôle commercial (Rue Volta) Centre Commercial Les Flâneries à La Roche-sur-Yon (Vendée)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SARL VALONNE INVEST

Raison sociale

VALONNE INVEST

N° SIRET

4 9 3 0 8 6 3 0 0 0 0 0 2 4

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

VALOT

Prénom(s)

Pascal

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. b)	Opération d'aménagement prévoyant la déconstruction de 9 333 m ² et la construction de 6 090 m ² (total : 8 940 m ²).
41. a)	Opération comprenant la réalisation d'aires de stationnement ouvertes au public de plus de 50 unités (216 places prévues).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Valonne Invest projette la réhabilitation d'un site dans le prolongement d'un pôle mobilier. Ce site s'intègre dans le Centre Commercial des Flâneries, très urbanisé.

Ce projet prévoit :

- la démolition des anciennes cellules commerciales qui abritaient les enseignes DECATHLON Chasse & Pêche et MILLE STOCKS, et le désaménagement des espaces extérieurs.
- l'extension du pôle mobilier à la suite de la cellule commerciale abritant l'enseigne MAISONS DU MONDE. Le rez-de-chaussée de chacune des deux parties (existante et à créer) sera à la même altimétrie.
- la création d'un parking de 216 places, en partie couvert prévu sous le niveau des cellules commerciales, et d'une verrière pour les accès et déplacements entre les différents niveaux dus à l'altimétrie décalée actuelle du terrain.
- la création de plateaux libres à destination de bureaux, sur deux niveaux supplémentaires.

cf. Notice descriptive du projet, Plans et coupes joints (PC en date du 25 janvier 2023)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est la réhabilitation d'une friche commerciale par modernisation des aménagements, en créant des cellules commerciales sur 4 430 m² (surface de plancher) et permettant d'installation de bureaux sur 2 niveaux soit une surface de plancher de 1 660 m².

Le projet s'insère dans un espace commercial au-delà des Flâneries, confortant un site dans son activité initiale au coeur d'entreprises de services et de commerces.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet de réhabilitation débutera par une phase de déconstruction avec le démantèlement des bâtiments existants avant la construction des bâtiments et les aménagements extérieurs .
Le chantier de construction et d'aménagement des extérieurs (espaces verts, stationnements) interviendra en 2nde phase, après réalisation des Voiries et Réseaux du projet.

Dans sa phase travaux, le maître d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre prévoient :

- 1 mois pour les travaux de démolition, déconstruction et remise en état du sol. Démarrage 1er trimestre 2024.
- 10 mois de travaux hors congés, et donc hors démolition. Démarrage après instruction et autorisation PC, après recours des tiers et la période de démolition soit un prévisionnel au 1er trimestre 2024.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, ce projet a pour vocation l'installation de nouveaux commerces et de bureaux et donc d'assurer l'accueil d'une (nouvelle) clientèle (dans la continuité de l'exploitation des Flaneries). Les déplacements et trafics sur ce site seront en lien avec les autres espaces voués aux commerces du Centre Commercial des Flâneries.

La circulation de véhicules et la présence de personnes sur le site sera liés aux horaires habituels d'ouverture des commerces (de 8h à 19h/20h).

En cas de cessation des activités, l'identification de repreneurs des cellules commerciales créées sera la 1ère phase.

Concernant la fin de vie de l'installation, une remise en état du site pour un autre usage pourra intervenir après neutralisation et / ou démantèlement du bâti, évacuation des déchets de chantier et produits dangereux ou polluants s'il y en a présence ; le projet de la société Valonne ne comporte pas de matériaux dangereux ou polluants pouvant atteindre l'environnement. Si la société Valonne est encore propriétaire elle portera à sa charge les travaux de démantèlement et remise en état du site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet fait l'objet d'un permis de construire.

Une note hydraulique est requise dans le cadre de ce dépôt de demande de Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Parcelle à réhabiliter : (le Permis de construire porte sur une superficie de 31 905 m ²)	9 333 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de La Roche-sur-Yon est concernée par plusieurs ZNIEFF : - de type 1 : n°50030002 "Forêt de Château-Fromage" / n°50030003 "Bois et étangs de Badiolle" / n°50030006 "Vallée de la Riaillée" - de type 2 : n°50030000 "Zone de Bois et de bocage à l'Est de la Roche-sur-Yon". Le projet n'est concerné par aucune de ces ZNIEFF (cf. annexes paragraphe 6.1).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de La Roche-sur-Yon a adopté un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement le 09 septembre 2016. Le projet se place le long de la rue Yitzhak Rabin, dans un secteur affecté par le bruit ; l'opération se soumettra à des prescriptions particulières d'isolement acoustique. Un projet de réaménagement d'ensemble urbain est en cours d'étude, à l'échelle du CC des Flânceries cc qui pourra limiter ces incidences globales par la suite.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas placé dans un périmètre de protection ou de patrimoine particulier.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas placé dans une zone humide répertoriée " Zone Humide d'Importance Majeure" (cf. annexes paragraphe 6.4).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de La Roche-sur-Yon ne fait pas l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles. Elle a cependant des risques Inondation et Rupture de barrage pour lesquels un Atlas des Zones Inondables existe.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Egalement, la Ville de La Roche-sur-Yon a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (en annexe).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le recensement des entreprises actuelles et les occupations anciennes, le site étudié n'est pas inscrit comme à risque de "sol pollué". cf. annexes paragraphe 10
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble de La Roche-sur-Yon Agglomération est placée dans la Zone de Répartition des Eaux du Lay ; le projet est donc inclus dans cette ZRE (cf. annexes paragraphe 7).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les périmètres de protection de la retenue d'eau de Moulin Papon ne couvrent pas le secteur étudié ; le projet n'est pas situé sur le bassin versant de la retenue : ces eaux sont collectés dans le réseau de la Ville qui les rejette après le barrage (cf. annexes paragraphe 8).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est présent sur le secteur étudié ou à ses abords. (cf. annexes paragraphe 11.1)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche se situe à environ 20 km au Sud du projet (Site du "Marais Poitevin" FR5410100). (cf. annexes paragraphe 6.3)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un Site Classé à environ 6 km au Nord du projet, sur la Commune de Belleville-sur-Vie (85SC10 "L'Allée de Chênes du Deffend"). (cf. annexes paragraphe 11.1)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet porte sur l'aménagement de cellules commerciales et de bureaux (Activités Tertiaires) dont l'ensemble sera desservi par un réseau d'adduction d'eau potable. Ce projet sera donc consommateur d'eau AEP mais en quantité restreinte ; aucun prélèvement direct dans une nappe ne sera effectué sur le site.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La formation géologique "Complexe des plateaux et des versants" est le siège d'une nappe libre de type socle (Masse d'eau souterraine du Socle du Bassin Versant du Marais Poitevin référencé n°FRGG030)(source : BRGM). Le projet ne prévoit aucun prélèvement ni aucune modification de toute masse d'eaux souterraines. D'après le site Géorisques, le site n'est pas compris dans une zone de débordement de nappe ni d'inondation de cave.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction des bâtiments nécessitera l'apport de matériaux, comme toute construction habituelle.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est équipé en réseaux d'adduction en eau potable ; également, desservi par le réseau de collecte des eaux usées de la Ville de La Roche-sur-Yon. Un système de collecte et de gestion (tampon) des eaux pluviales va être mis en oeuvre avec raccordement sur le réseau Eaux pluviales de la Ville. La Ville de La Roche-sur-Yon a été consultée pour l'ensemble de ces raccordements et les travaux à réaliser ont été validés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun inventaire écologique n'a été mené sur ce site actuellement quasi entièrement imperméabilisé, dans un secteur très urbanisé. cf. photos du site, annexes paragraphe 3
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est placé en dehors de tout site NATURA 2000 ; il en est également éloigné ne pouvant porté atteinte aux habitats et aux espèces ayant justifiés le périmètre de ces sites européens (cf. annexes paragraphe 6.3).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet porte sur un secteur artificialisé par l'Homme depuis plus de 40 ans (années 70/80), bâti et aménagé, avec de vastes zones imperméabilisées. Il n'y aura donc pas de "consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers".
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est proche : - d'un axe routier majeur (axe La Roche - Nantes, rue Yitzhak Rabin) où circule des véhicules susceptibles de transporter des matières dangereuses - d'entreprises classées en ICPE. (cf. annexes paragraphe 9)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme tout projet en Vendée, le projet peut subir les risques sismiques (failles présentes sur l'Est du Département) ainsi que les aléas météorologiques (tempêtes, orages...) (cf. annexes paragraphe 9).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est raccordé à l'assainissement collectif communal pour la gestion des eaux usées. Ce dernier passe sous la rue Yitzhak Rabin et est donc facilement raccordable.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parcellaire ne se situe pas à proximité d'entreprise à risque sanitaire particulier, bien que certaines entreprises classées ICPE dans le secteur au Sud.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les offres de stationnements mutualisés (en partie remplaçant des parkings existants) entre commerces et bureaux, le maintien des accès existants sans en créer de nouveaux limitent les incidences du projet par rapport à une création. Les déplacements à venir dans ce secteur rejoignent ceux déjà bien marqués dans le CC des Flâneries. Il s'agit de réhabiliter un site, qui certes aujourd'hui ne comporte plus de commerces, mais a été occupé pendant de longues années par des grandes enseignes et était très circulé.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas voué à engendrer du bruit de façon plus importante qu'ils n'existent dans ce secteur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ambiance sonore générale sur ce secteur est déjà marquée par la présence de l'axe routier La Roche-Nantes, les magasins et commerces alentours avec la rue Philippe Lebon, les dessertes aux Flâneries..
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer d'odeur particulière sur le secteur. Egalement, il n'est pas situé dans un contexte particulier où des risques de nuisances olfactives ont été répertoriées.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de vibration particulière sur le secteur, en dehors des périodes de déconstruction et construction avec la présence d'engins lourds.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble du site sera éclairé au même titre et selon les mêmes périodes que le Centre Commercial Les Flâneries, ce qui engendrera des émissions lumineuses sur ce secteur déjà très éclairé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'aura donc pas d'incidence supplémentaire à l'état actuel du site.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine de concentration des ruissellements d'eaux pluviales étant donné l'imperméabilisation du sol qui va y être faite. Notons toutefois que le site se désimperméabilisera avec des surfaces de toiture moins grandes qu'en l'état actuel.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets des eaux collectées sur les toitures, les aires de stationnement, se feront après rétention et épuration conformément à la réglementation, notamment au PLU de la Roche-sur-Yon. Une note hydraulique est jointe au PC (en annexe du Cerfa).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'occupation des cellules commerciales engendrera des effluents usés (sanitaires, usages domestiques divers mais limités du fait d'une présence uniquement en journée). Ces effluents usés seront collectés dans un réseau EP prévu à cet effet, dimensionné selon les futurs besoins, et envoyés vers la station communale.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas voué à accueillir des entreprises ou des activités produisant des déchets dangereux. Il s'agira de cellules commerciales. L'occupation des lieux engendrera toutefois des déchets domestiques qui seront collectés et pris en charge au même titre que les autres commerces et entreprises dans ce secteur.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site archéologique ou culturel n'est présent à proximité. Ce projet va modifier le paysage local par de nouvelles constructions mais en remplacement d'une friche bâtie et non intégrée dans site. Ainsi, le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural ou paysager d'une manière négative mais permettra le renouvellement paysager urbain dans ce secteur yonnais très urbanisé, façade de l'axe La Roche-Nantes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage sera rétabli après l'abandon des deux commerces précédents depuis plusieurs années, pour cause de déplacement d'enseignes sur ce même axe routier. Ce secteur sera donc réhabilité en termes d'activités économiques et commerciales.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La Roche-sur-Yon est en perpétuel renouvellement (réaffectation de secteurs anciens d'activités). Les quartiers d'activités font l'objet de projets de tailles variées pour y accueillir du logement et des activités tertiaires. Le CC des Flâneries s'est développé au milieu des 90's, rattrapé par l'urbanisation au Sud dans la ZA Bazinières (densification urbaine) et confortant lui-même un espace urbain encore lâche à cette époque (marqué au Nord par l'hypermarché et l'usine Michelin). Au Sud de la rue Yitzhak Rabin, ce même type de projet s'est aménagé en 2019 sur un espace en friches industrielles. Le projet aura cette même vocation : réhabiliter un site encore équipé et bâti (en friche urbaine suite départs des activités). Même s'il se cumule avec d'autres projets de construction sur le secteur yonnais, il n'aura pas d'incidences cumulées avec eux, en l'absence de lien direct. Il répond aux attentes actuelles et futures : démarche de non-consommation de terrains agricoles (ZAN).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet répond à la réglementation en termes de gestion des eaux pluviales collectées sur des surfaces imperméabilisées : les mesures compensatoires concernent la mise en oeuvre d'un ouvrage de rétention et de régulation de ces EP.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en oeuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en oeuvre, suivi, durée).

Le projet met en place une gestion des eaux pluviales collectées à l'échelle de son parcellaire, sur des surfaces imperméabilisées qui aujourd'hui ne faisaient pas l'objet de rétention particulière des eaux. En ce sens, le projet améliorera la situation existante en termes d'écoulements des eaux pluviales (mise en oeuvre d'un ouvrage de rétention enterré avec rejet à débit limité vers le réseau EP de la Ville).

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a pris en considération l'existence des contraintes urbaines et répond principalement à la démarche ZAN que les collectivités et l'Etat devront mettre en place et soutenir à l'avenir.
Au regard des éléments fournis et des dossiers auxquels le projet se soumet, il est estimé que celui-ci ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	cahier d'annexes complémentaires avec cartographies, photographies du site, cadastre, document d'urbanisme, cartes des inventaires écologiques, périmètres spécifiques ...	<input checked="" type="checkbox"/>
2	éléments du Permis de Construire	<input checked="" type="checkbox"/>
3	note hydraulique du PC	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

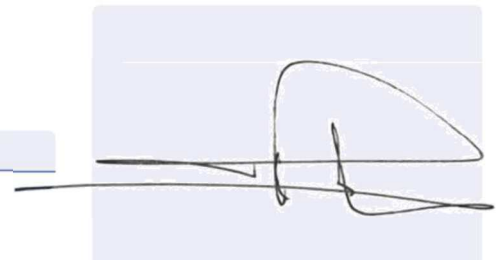
Nom VALOT

Prénom Pascal

Qualité du signataire Gérant

À La Roche-sur-Yon

Fait le 0 4 / 0 5 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)